

dans une église où réside le Très Saint Sacrement, et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife.

3. Indulgence plénière *quotidienne*, aux mêmes conditions, pour une heure d'adoration devant le Très Saint Sacrement, soit exposé, soit renfermé dans le Tabernacle, pourvu qu'une lampe brûle dans le Sanctuaire.

4. Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines si l'on n'a pas communie.

5. Les indulgences appelées vulgairement *della Stazione del Santissimo Sacramento* qui ont été accordées à l'Ordre séraphique : par conséquent chaque fois que les Agrégés feront une visite au Très Saint Sacrement dans quelque église ou oratoire public et réciteront *six Pater*, *six Ave* et *six Gloria Patri*, ils pourront gagner toutes les indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle et de l'église de la Portioncule.

6. Une indulgence plénière à l'article de la mort, en invoquant le saint nom de Jésus.

Ces indulgences, sauf la dernière, sont applicables aux âmes du purgatoire.

(*Brefs du 20 déc. 1858, du 26 févr. 1875 et du 11 mai 1897.*)

IV

1. — La seule condition essentielle pour faire partie de l'Archiconfrérie est de faire inscrire son nom dans les Registres déposés dans les maisons de la Congrégation du Très Saint Sacrement. Il est nécessaire pour cela de mentionner le nom de baptême. On participe aux indulgences de l'Œuvre à partir du jour où on est inscrit sur le Registre de l'Archiconfrérie.

La seule pratique demandée par l'Association est une heure d'adoration par mois. Mais tout ce qui regarde le culte, le service, la gloire de Notre Seigneur en son auguste Sacrement, doit trouver l'agrégé rempli de dévouement. Enrôler d'autres agrégés ; former un service d'adoration dans sa paroisse, surtout les jours de Quarante-Heures et les jours d'exposition mensuelle ; orner l'autel de l'exposition, contribuer à l'entretien du luminaire ; assister aux processions du T. S. Sacrement, particulièrement à celle de la Fête-Dieu, décorer le parcours de la procession ; accompagner le saint Viatique et préparer, chez les malades, le petit oratoire pour le recevoir convenablement ; s'associer, quand on le peut, à la Garde d'honneur du Très Saint-Sacrement, qui est établie dans beau-